

BUDGET CANADIEN 2019 2020

Le budget déposé le 19 mars 2019 par le gouvernement fédéral apporte des changements qui pourraient avoir une incidence sur vos finances personnelles et familiales.

COMPARATIFS AVEC LE BUDGET PRÉCÉDENT*

Dollar canadien
vs dollar US

75,23 ¢
BUDGET 2019
19 mars 2019

78,49 ¢
BUDGET 2018
27 févr. 2018

Indice composé
S&P/TSX

16 188,10
BUDGET 2019
19 mars 2019

15 671,15
BUDGET 2018
27 févr. 2018

Prix du baril de
pétrole en \$ US

59,23 \$
BUDGET 2019
19 mars 2019

63,01 \$
BUDGET 2018
27 févr. 2018

Taux de chômage
au Canada

5,80 %
BUDGET 2019
févr. 2019

5,90 %
BUDGET 2018
Janv. 2018

*PÉRIODE DU 27 FÉVR. 2018 AU 19 MARS 2019

DÉFICIT PRÉVU

2018-19
-14,9 \$

2019-20
-19,8 \$

2020-21
-19,7 \$

2021-22
-14,8 \$

2022-23
-12,1 \$

2023-24
-9,8 \$

DÉFICIT MESURÉ EN MILLIARDS.

FAITS SAILLANTS



RÉGIME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le montant maximal que des particuliers peuvent retirer de leur REER en vue de l'achat ou de la construction d'une première propriété est passé de 25 000 \$ à 35 000 \$.



PRÊT HYPOTHÉCAIRE AVEC PARTICIPATION

Les premiers acheteurs admissibles possédant la mise de fonds minimale nécessaire pour obtenir un prêt hypothécaire assuré peuvent faire une demande pour financer une partie du coût d'achat de leur propriété sous forme de prêt hypothécaire avec participation auprès de la SCHL.



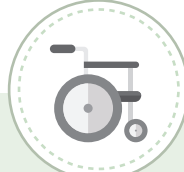
DON DE BIENS CULTURELS

L'obligation voulant que le bien soit d'importance nationale pour être admissible aux incitatifs fiscaux bonifiés pour les dons de biens culturels a été supprimée.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Les sommes payées pour l'achat de produits du cannabis à des fins médicales à partir du 17 octobre 2018 sont admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ

Les règles régissant les régimes enregistrés d'épargne-invalidité ont été modifiées afin de mieux protéger l'épargne à long terme des personnes handicapées.



ACCÈS À L'ÉDUCATION

Le plafond annuel de la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente été haussé de 8 000 \$ à 20 000 \$.



PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS ÉTUDIANTS

Le taux d'intérêt flottant sera réduit au taux préférentiel (de son taux actuel du taux préférentiel majoré de 2,5 %) et le taux fixe sera réduit au taux préférentiel majoré de 2 % (de son taux actuel du taux préférentiel majoré de 5 %), avec une période de non-remboursement sans intérêt de six mois.



CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA FORMATION

Ce crédit d'impôt remboursable permettra aux travailleurs admissibles âgés de 25 à 64 ans d'accumuler 250 \$ par année, jusqu'à un maximum viager de 5 000 \$ pour couvrir jusqu'à la moitié des frais de scolarité et autres frais admissibles associés à la formation.



PRESTATION À LA FORMATION D'ASSURANCE-EMPLOI

Les travailleurs qui doivent prendre congé du travail pour suivre une formation peuvent recevoir les prestations d'assurance-emploi durant une période pouvant aller jusqu'à quatre semaines.



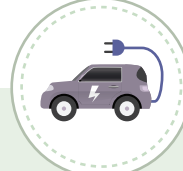
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS DES EMPLOYÉS

Plafond annuel de 200 000 \$ pour les options d'achat d'actions (selon la juste valeur marchande des actions sous-jacentes) pour les employés de grandes entreprises bien établies et matures.



RESTRICTIONS RELATIVES AUX SERVICES VALIDABLES D'UN RRI

Le budget a introduit des mesures qui interdisent de transférer la valeur de rachat des prestations accumulées dans un régime de retraite à prestations déterminées vers un nouveau régime de retraite individuel (RRI).



VÉHICULES À ÉMISSION ZÉRO

Nouvel incitatif pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'achat de véhicules fonctionnant grâce à des batteries électriques ou à des piles à hydrogène dont le prix est de moins de 45 000 \$.

RETRAITÉS ET ÂNÉS CANADIENS

RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES À UN ÂGE AVANCÉ

Les retraités pourront acheter une rente viagère différée au titre de certains régimes enregistrés (REER, FERR, RPDB, RPAC, RPA) et reporter les versements de la rente jusqu'à l'âge de 85 ans.



RENTES VIAGÈRES À PAIEMENT VARIABLE

Le budget propose de modifier les règles fiscales pour permettre les rentes viagères à paiement variable au titre d'un RPAC ou d'un RPA à cotisations déterminées.

EXEMPTIONS RELATIVES À LA SRG ET À L'ALLOCATION

Des exemptions pouvant atteindre 15 000 \$ sur les revenus d'emploi ou de travail autonome sont accordées aux prestataires de la SRG ou de l'Allocation et à leur conjoint.



INSCRIPTION AUTOMATIQUE AU RPC

Le gouvernement fédéral inscrira de façon proactive les cotisants au RPC qui seront âgés de 70 ans ou plus, mais qui n'ont pas encore demandé à recevoir leurs prestations de retraite du RPC.

Communiquez avec nous pour discuter de l'incidence possible de ces changements sur votre plan financier.



**Investment
Planning Counsel®**

SOLUTIONS FINANCIÈRES POUR LA VIE

Sources :

Faits saillants du budget | Taux de change de la Banque du Canada | Prix du pétrole brut | Indice composé S&P/TSX
Taux de chômage janvier 2018 | Taux de chômage février 2019 | Déficit fédéral

Ce rapport est publié à titre d'information seulement et il ne constitue pas des conseils précis en matière de droit, de prêt ou de fiscalité. Une bonne planification se fait en fonction de la situation particulière et de la conjoncture; quiconque souhaite prendre des mesures en se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport devrait consulter son conseiller financier et son fiscaliste. Les renseignements et données contenus dans ce rapport proviennent de sources que nous estimons fiables et exactes à la date de sa publication. Date de publication: 21 mars 2019. IPC ne peut être tenue responsable de toute erreur ou omission.

Marques de commerce appartenant à Services de Planification Financière IPC inc. et utilisées sous licence par ses filiales. Services de Planification Financière IPC inc. est une société entièrement intégrée de gestion de patrimoine. Les fonds communs de placement sont disponibles auprès d'IPC Gestion du Patrimoine et d'IPC Valeurs Mobilières. Les valeurs mobilières sont disponibles auprès d'IPC Valeurs Mobilières, membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les produits d'assurance sont disponibles auprès d'IPC Services Financiers inc. et PPI Solutions. Infographie conçue par Ativa Interactive © 2019 Tous droits réservés.